

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Le **JEUDI 15 AVRIL 2021**

A 18h00, 27 Boulevard du Colonel Aubry à Bressuire

Le 15 avril deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(12) M. MARY, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEAIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD,

ABSENTS EXCUSES
(5) M. MAROLLEAU, Mme BESNARD M. BERTON, Mme BILLY, Mme SOULE

POUVOIRS /

Date de la convocation 8 avril 2021

Secrétaire de séance Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

1. ASSEMBLEES

1.1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil

2. DELIBERATIONS

2.1. Finances

2.1.1. Budget annexe du Pôle logement sous statut CHRS (608) :
Compte de gestion 2020

2.1.2. Budget annexe du Pôle logement sous statut CHRS (608) :
Compte administratif 2020

2.1.3. Budget annexe du Pôle logement sous statut CHRS (608) : Proposition
d'affectation des résultats

2.1.4. Budget annexe du SAAD (601) : Compte de gestion 2020

2.1.5. Budget annexe du SAAD (601) : Compte administratif 2020

2.1.6. Budget annexe du SAAD (601) : Proposition d'affectation des résultats

2.1.7. Budget annexe du SSIAD (602) : Compte de gestion 2020

2.1.8. Budget annexe du SSIAD (602) : Compte administratif 2020 (ERRD)

2.1.9. Budget annexe du SSIAD (602) : Affectation des résultats

2.1.10. Budget annexe du SSIAD (602) : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2021 (EPRD)

2.2. Assurance

2.2.1. Accord transactionnel avec un bénéficiaire du SSIAD

2.3. Pôle hébergement

2.3.1. Convention avec l'association Pass'Haj dans le cadre du CHRS pour 2021

1. ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du conseil d'administration du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. Budget annexe du Pôle logement sous statut CHRS : Compte de gestion 2020

DEL 2021-15

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,
Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 893,03	249 946,09	266 839,12
Titres de recettes émis (b)	7 718,84	223 102,40	230 821,24
Réductions de titres (c)	0,00	458,71	458,71
Recettes nettes (d = b - c)	7 718,84	222 643,69	230 362,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 893,03	249 946,09	266 839,12
Mandats émis (f)	1 485,38	216 471,66	217 957,04
Annulations de mandats (g)	0,00	216,90	216,90
Dépenses nettes (h = f - g)	1 485,38	216 254,76	217 740,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 233,46	6 388,93	12 622,39
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2020 du budget annexe du pôle logements sous statut CHRS.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Budget annexe du Pôle logement sous statut CHRS : Compte administratif 2020

DEL 2021-16

Considérant que le budget du pôle logements sous statut CHRS est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

De procéder au vote du compte administratif 2020 suivant :

Budget Annexe Pôle logements sous statut CHRS : Compte administratif 2020			
			CA 2020
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	21 550,38 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	113 926,60 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	80 777,78 €
	TOTAL DEPENSES 2020		216 254,76 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	197 793,64 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	24 688,33 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	161,72 €
	TOTAL RECETTES 2020		222 643,69 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020		6 388,93 €
	Reprise excédent antérieur		30 096,45 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT		36 485,38 €	
Investissement	Dépenses	TOTAL DEPENSES 2020	1 485,38 €
		Recettes	TOTAL RECETTES 2020
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020		6 233,46 €
Reprise excédent antérieur		4 252,03 €	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT		10 485,49 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais D'APPROUVER le Compte Administratif 2020 du budget du pôle logements sous statut CHRS.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. Budget annexe du Pôle logement sous statut CHRS : Proposition d'affectation des résultats

DEL 2021-17

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2020 : 6 233,46 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2020 : 4 252,03 €

Le résultat à reporter sur le budget 2021 au 001 s'élève à 10 485,49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2020 : 6 388,93 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2020 : 30 096,45 €

Le résultat cumulé au 31/12/2020 s'élève à 36 485,38 €.

Il est proposé à la DRDJSCS que cette somme soit affectée de la façon suivante :

- 6 000 € en déduction des charges d'exploitation 2022 (N+2)
- 30 485,38 € en réserve de compensation

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER l'affectation du résultat d'investissement.**
- **D'APPROUVER la proposition de l'affectation du résultat de fonctionnement à la DRDJSCS.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Budget annexe du SAAD : Compte de gestion 2020

DEL 2021-18

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	159 618,05	2 170 351,00	2 329 969,05
Titres de recettes émis (b)	10 787,97	2 138 390,22	2 149 178,19
Réductions de titres (c)	0,01	57 432,79	57 432,80
Recettes nettes (d = b - c)	10 787,96	2 080 957,43	2 091 745,39
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	159 618,05	2 170 351,00	2 329 969,05
Mandats émis (f)	401,04	2 052 853,57	2 053 254,61
Annulations de mandats (g)	0,00	4 566,35	4 566,35
Dépenses nettes (h = f - g)	401,04	2 048 287,22	2 048 688,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 386,92	32 670,21	43 057,13
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2020 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.5. Budget annexe du SAAD : Compte administratif 2020

DEL 2021-19

Considérant que le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2020 suivant :

Budget Annexe SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2020					
			CA Global	CA Tarifé	CA non Tarifé
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	84 132,76 €	74 774,49 €	9 358,27 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 884 561,05 €	1 586 612,06 €	297 948,99 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	79 593,41 €	71 383,18 €	8 210,23 €
		TOTAL DEPENSES	2 048 287,22 €	1 732 769,73 €	315 517,49 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 839 566,12 €	1 571 904,29 €	267 661,83 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	231 492,59 €	183 602,39 €	47 890,20 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	9 898,72 €	8 503,37 €	1 395,35 €
		TOTAL RECETTES	2 080 957,43 €	1 764 010,05 €	316 947,38 €
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ACTIVITE 2020	32 670,21 €	31 240,32 €	1 429,89 €
		Reprise déficit antérieur	- 79 065,71 €	- 79 065,71 €	0,00 €
	RESULTAT GLOBAL 2020	- 46 395,50 €	- 47 825,39 €	1 429,89 €	
Investissement	Dépenses		401,04 €		
	Recettes		10 787,96 €		
		RESULTAT		10 386,92 €	

	D'INVESTISSEMENT 2020			
	Reprise excédent antérieur	148 375,05 €		
	RESULTAT GLOBAL 2020	158 761,97 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2020 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.6. Budget annexe du SAAD : Proposition d'affectation des résultats

DEL 2021-20

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat cumulé excédentaire au 31/12/2020 à hauteur de 158 761,97 €, **Le résultat à reporter au 001 sur le budget 2020 s'élève à 158 761,97 €.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2020 :

- Résultat 2020 : 32 670,21 €
- Résultat Tarifé : 31 240,32 €
- Résultat non Tarifé : 1 429,89 €

Considérant le résultat antérieur reporté au budget 2020 par le Conseil Départemental

- Budget Global : déficit de - 79 065,71 €
- Budget Tarifé : déficit de - 79 065,71 €
- Budget non Tarifé : 0 €

Le résultat cumulé au 31/12/2020 est de : - 46 395,50 €

- Tarifé : - 47 825,39 €
- Non Tarifé : 1 429,89 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'investissement au compte 001 du budget 2021 pour un montant de 158 761,97 €.
- **DE REPORTER** l'affectation du résultat déficitaire de fonctionnement dans l'attente d'une décision du Conseil Départemental pour un éventuel plan de reprise.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.7. Budget annexe du SSIAD : Compte de gestion 2020

DEL 2021-21

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

Compte de résultat consolidé						CHARGES
Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	62 300,00	8 955,08	0,00	71 255,08	54 606,14	-23%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	1 144 200,00	124 804,36	0,00	1 269 004,36	1 212 582,56	-4%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	99 500,00	-780,00	0,00	98 720,00	92 322,67	-6%
TOTAL DES CHARGES	1 306 000,00	132 979,44	0,00	1 438 979,44	1 359 511,37	-5%
EXCÉDENT	0,00	-4 513,43	0,00	-4 513,43	121 816,43	-2798%

PRODUITS						
Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 240 000,00	128 466,01	0,00	1 368 466,01	1 368 466,01	0%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00	108 977,83	66%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00	3 883,96	-
TOTAL DES PRODUITS	1 306 000,00	128 466,01	0,00	1 434 466,01	1 481 327,80	4%
DÉFICIT						

Tableau de financement						EMPLOIS
Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						-
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	69 477,95	34 262,00	0,00	103 739,95	29 814,40	-71%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	69 477,95	34 262,00	0,00	103 739,95	29 814,40	-71%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	-62 720,95	-38 775,43	0,00	-101 496,38	98 808,83	-197%

RESSOURCES						
Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	3 857,00	-4 513,43	0,00	-656,43	125 672,62	-19244%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	2 950,61	2%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	6 757,00	-4 513,43	0,00	2 243,57	128 623,23	5633%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2020 du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.8. Budget annexe du SSIAD : Compte administratif 2020 (ERRD)

DEL 2021-22

Considérant que le budget du Service de Soins à domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote de l'ERRD 2020 suivant :

Budget Annexe SSIAD : ERRD 2020				
			CA 2020	
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	54 606,14 €	
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 212 582,56 €	
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	92 322,67 €	
	TOTAL DEPENSES 2020			1 359 511,37 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 368 466,01 €	
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	108 977,83 €	
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	3 883,96 €	
	TOTAL RECETTES 2020			1 481 327,80 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020			121 816,43 €

TABLEAU DE FINANCEMENT	RESSOURCES	
	Capacité d'autofinancement (CAF)	125 672,62 €
	Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	2 950,61 €
	Titre 2 : Augmentation des dettes financières	0,00 €
	Titre 3 : Autres ressources	0,00 €
	TOTAL RESSOURCES	128 623,23 €
	Prélèvement sur fonds de roulement	0,00 €

TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		128 623,23 €
EMPLOIS		
Insuffisance d'autofinancement (IAF)		0,00 €
Titre 1 : Remboursement des dettes financières		0,00 €
Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		29 814,40 €
Titre 3 : Autres emplois		0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS		29 814,40 €
Apport au fonds de roulement		98 808,83 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		128 623,23 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER l'ERRD 2020 du Service de Soins infirmiers à Domicile.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.9. Budget annexe du SSIAD : Proposition d'affectation des résultats

DEL 2021-23

Vu l'excédent constater à hauteur de 126 329,86 €

Considérant qu'il convient d'affecter ce résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'affecter le résultat 2020 :

	AFFECTATION DES RESULTATS 2020	Réalisé 2020
ERRD	Dépenses	1 359 511,37
	Recettes	1 481 327,80
	Résultats exercice 2020	121 816,43
	Reprise résultat antérieur	4 513,43
	Résultats à affecter	126 329,86
AFFECTATION	115 Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation 2021	28 800,00
	10682 Excédent affecté à l'investissement	0,00
	10686 Compensation des déficits d'exploitation	97 529,86

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.10. Budget annexe du SSIAD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

DEL 2021-24

L'EPRD 2021 du Service de Soins Infirmiers à Domicile s'établit comme suit :

Budget Annexe SSIAD : EPRD 2021			
			EPRD 2021
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	63 960,00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 231 075,94 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	106 827,00 €
		TOTAL DEPENSES 2021	1 401 862,94 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 302 562,94 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	70 500,00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00 €
		Sous total recettes 2021	1 373 062,94 €
		031 Déficit prévisionnel (excédent antérieur reporté)	28 800,00 €
		TOTAL RECETTES 2021	1 401 862,94 €

TABLEAU DE FINANCEMENT	RESSOURCES	
	Capacité d'autofinancement (CAF)	0,00 €
	Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	0,00 €
	Titre 2 : Augmentation des dettes financières	0,00 €
	Titre 3 : Autres ressources	0,00 €
	TOTAL RESSOURCES	0,00 €
	Prélèvement sur fonds de roulement	102 775,35 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	102 775,35 €

EMPLOIS	
Insuffisance d'autofinancement (IAF)	11 964,00 €
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	0,00 €
Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	90 811,35 €
Titre 3 : Autres emplois	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	102 775,35 €
Apport au fonds de roulement	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	102 775,35 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER l'EPRD 2021 ci-dessus.**
- **DE VOTER le budget annexe SSIAD conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. ASSURANCES

2.2.1. Accord transactionnel avec un bénéficiaire du SSIAD

DEL 2021-25

Vu la Circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant l'accident lors duquel Madame MINOZA Véronique, agent du CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, a endommagé la vitre du baromètre de M. TEINTURIER en installant M. TEINTURIER dans son fauteuil roulant avec le lève-malade.

Considérant que cet accident s'est déroulé lors de l'exercice de la mission de Madame MINOZA Véronique, agent du CIAS, et pendant son temps de travail.

Considérant le devis délivré par l'entreprise EIRL ROUSSEAU JEROME, 30 Avenue de Paris 79320 Moncoutant, d'un montant de 91.95 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS :

- **D'autoriser la signature d'un accord transactionnel avec M. TEINTURIER Guy Noël par lequel :**

- Le CIAS s'engage à régler la facture de l'entreprise EIRL ROUSSEAU JEROME pour un montant de 91.95 €.
- Monsieur TEINTURIER renonce expressément à tout recours contentieux et à toute action, de quelque nature qu'elle soit, ayant trait à ce litige.
- D'imputer les dépenses sur le Budget SSIAD.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. POLE HEBERGEMENT

2.3.1. Convention avec l'association Pass'haj dans le cadre du CHRS pour l'année 2021

DEL 2021-26

ANNEXE : Convention Association Pass'Haj

Dans le cadre du Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS), le CIAS loue 3 chambres meublées à la Résidence Habitat Jeunes (RHJ) de Cerizay.

Au titre de cette action, une convention partenariale et financière est formalisée qui définit les objectifs et les rôles des deux structures.

La RHJ permet d'offrir un hébergement dans un endroit sécurisant et adapté au jeune pour une première expérimentation en logement tout en développant le lien social ou le réseau.

En contrepartie, l'association PASS'HAJ, gestionnaire de la RHJ sollicite une subvention au C.I.A.S. sur le budget CHRS pour assurer ses missions (locations immobilières, frais de logistique et de personnel).

Depuis 2010, la dotation de l'Etat a fortement diminué.

De plus, pour une meilleure lisibilité des dépenses, un mode de calcul a été proposé prenant en compte un coût à la place en fonction de la dotation globale et des services proposés par la structure.

Pour 2020, la subvention était de 20 716 €.

Il est proposé de maintenir ce même montant, pour 2021, soit 20 716 € et de conventionner avec l'association.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **DE FIXER le montant de la subvention à 20 716 €, pour l'année 2021, pour l'association Pass'Haj.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**
- **D'IMPUTER les recettes et les dépenses sur les budgets correspondants.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.